Commune de : Muriaux

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2025

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes[1], les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

- En application de l'article 19 du décret d'administration financière des communes, les comptes annuels comprennent

  a) le bilan
  b) le compte de résultats
  c) le compte des investissements ;
  d) le tableau des flux de trésorerie *(pas avant l'exercice 2027)* ;
  e) des annexes (a à h).

[1] RSJU 190.611

Table des matières

1. Introduction 3
2. Synthèse 4
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 7
4. Résultats 8
5. Compte de résultats 14
6. Compte des investissements 16
7. Bilan 18
8. Annexes aux comptes annuels 20
9. Proposition du Conseil communal/municipal 33
10. Approbation des comptes annuels 34

1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
d) l'attestation de la commune ;
e) la liste des crédits supplémentaires ;
f) le rapport de révision intermédiaire ;
g) le rapport de vérification des comptes ;
h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
j) le compte des investissements ;
k) le tableau des flux de trésorerie ;
l) l'annexe aux comptes ;
m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

Les comptes présentés ci-après ont été certifiés par le cabinet d'audit BDO le 20 mai 2026. Dans sa lettre d'affirmation, celui-ci confirme que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales en vigueur et qu'ils reflètent l'ensemble des opérations devant être comptabilisées pour l'exercice concerné.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Des adaptations de règlement ont été effectuées au 1.01.2025:

Le règlement relatif à l'approvisionnement en eau a été adopté par l'assemblée communale 2024 et mise en œuvre le 01.01.2025 afin de constituer un fonds pour l'eau. Les taxes de location des compteurs et les minimums résidents ont été abrogés et les nouvelles taxes sont basée sur une Taxe d'utilisation (de consommation) au m3 et une taxe de base.

Les taxes sur les plastics agricoles ci-dessous ont été supprimées après validation de l'assemblée des ayant-droits par les deux entités de Muriaux et du Peuchapatte. Dorénavant, chacun paye en fonction du volume pesé.

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Les comptes communaux sont répartis selon les périmètres analytiques suivants :

- L'administration générale
- L'approvisionnement en eau (7100)
- La gestion des déchets (7300)
- Les pâturages de Muriaux (8113)
- Les pâturages du Peuchapatte (8114)
- Les chemins de Muriaux (8120)
- Les chemins du Peuchapatte (8123)
- Les forêts (8200)

c) Les investissements et les projets importants

Les investissements nets 2025 s'élèvent à CHF 314'004.-, soit un montant nettement inférieur au budget prévu de CHF 1'577'900.-. Cet écart s'explique principalement par des retards dans l'obtention des autorisations et permis nécessaires à la réalisation de certains projets.
Le montant réalisé en 2025 se répartit entre six projets d'investissement :

- **Travaux d'assainissement des dessertes agricoles et réhabilitation des infrastructures au Cerneux-Veusil dessous : CHF 182'050.-**
  - Dessertes agricoles étape 2a : CHF 19'597.-
  - Infrastructures : CHF 161'271.-
    - *Eau potable : CHF 131'034*
    - *Eclairage public, internet : CHF 30'237.-*

Les travaux se poursuivront en 2026 dans ce hameau et aux Écarres. À ce jour, les coûts restent conformes à l'enveloppe approuvée par les assemblées communales 2023 et 2024.

- **Modernisation système de gestion des réservoirs d'eau potable : CHF 20'745.-**

- **Travaux d'assainissement et rénovation des bâtiments communaux : CHF 25'204.-**
  - Bâtiment de Muriaux : CHF 25'609.-
  - Bâtiment des Emibois : CHF 7'500.-
  - Reclassement honoraires 2024 : - CHF 7'905.- (comité infrastructures &bâtiments)

  Ces projets se poursuivront en 2026. À ce jour, les coûts respectent l'enveloppe validée par l'assemblée communale de 2024.

- **Rénovation et agrandissement hangar des Emibois : CHF 32'376**
  Les travaux sont en cours de finalisation et se termineront en 2026.

- **Travaux d'améliorations des infrastructures au Peuchapatte : CHF 17'669.-**
  Les installations sont opérationnelles depuis juillet 2025 et les derniers travaux seront finalisés en 2026.

- **Honoraires révision du PAL : CHF 35'960.-**
  Ce poste présente un dépassement de CHF 10'960.- par rapport au budget de CHF 25'000.-. Cet écart s'explique principalement par une hausse des honoraires cantonaux, liée à l'examen préalable de 2022 et à la révision de 2025, ainsi que par le non-versement de la subvention attendue de CHF 12'710.
  Sur 2026, le Conseil communal a décidé de participer à la procédure cantonale relative aux deux recours administratifs qui retardent l'entrée en vigueur du PAL.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Les capitaux de tiers ont augmenté en 2025, passant de CHF 721'047.- à CHF 1'263'643.-. Cette évolution s'explique exclusivement par la hausse des passifs liés aux prestations de services et aux subventions reçues en 2025 pour les comptes 2026.

La seule dette financière communale reste le crédit contracté auprès de Banque Raiffeisen lors du remaniement parcellaire qui présente un solde restant de **CHF 110'000**.- au 31.12.2025. Ce financement bénéficie d'un taux d'intérêt de 0,75 % et fait l'objet d'un remboursement linéaire de CHF 10'000.- par année.
En raison de son échéance prévue en octobre 2026, ce crédit a été reclassé de dettes à long terme à dettes à court terme.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Au 31 décembre 2025, **les capitaux propres** de la commune s'élèvent à **CHF 7289'901**.–, contre CHF 7'430'380. – une année plus tôt. **Cela représente une baisse de CHF 140'479.–.**

Cette diminution s'explique principalement par trois éléments :

- **Le fonds de l'administration générale atteint CHF 4'960'042**.– à fin 2025, **soit une baisse de CHF 228'577. –** sur l'année. Cette évolution provient :
  - ✓ d'un prélèvement de CHF 58'028. – sur la réserve de politique budgétaire afin de financer entièrement la péréquation versée aux autres communes ;
  - ✓ d'un excédent de charges de CHF 157'092. – pour l'administration générale, qui réduit la réserve générale ;
  - ✓ de l"impact du déficit des forêts prélevé sur l'administration générale - CHF 13'457

- **Les financements spéciaux** enregistrent une **hausse globale de CHF 10'178**.- et représentent CHF 2'232'459.- au 31 décembre 2025. **Les principales variations sont les suivantes :**
  - L'approvisionnement en eau (7100) : + CHF 25'686.-, pour un fonds à CHF 259'220.-
  - ✓ La gestion des déchets (7300) : + CHF 6'737.-, pour un fonds à CHF 128'794.- ;
  - ✓ Les pâturages de Muriaux (8113) : - CHF 28'950.-, pour un fonds à CHF 518'870.- ;
  - ✓ Les pâturages du Peuchapatte (8114) : + CHF 10'382.-, pour un fonds à CHF 301'844.- ;
  - ✓ Les chemins de Muriaux (8120) : - CHF 7'475.-, pour un fonds à CHF 287'244.- ;
  - ✓ Les chemins du Peuchapatte (8123) : + CHF 15'853.-, pour un fonds à CHF 246'983.- ;
  - ✓ Les forêts (8200) : - CHF 12'054.-, pour un fonds à CHF 435'156.-.

  - Enfin, **le fonds destiné au maintien des infrastructures d'approvisionnement en eau** a été renforcé conformément au nouveau règlement sur l'eau potable et aux dispositions cantonales. Alimenté à hauteur de 60 % de la valeur requise, **il augmente de CHF 77'920.–** pour atteindre CHF 97'400.– à fin 2025.

f) Appréciation de l'exécutif

Le Conseil communal est satisfait des résultats présentés.
Les comptes montrent une nette amélioration du résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels, avec une progression de 40 % par rapport à l'an dernier et de 53 % au-dessus du budget prévu. Cette évolution positive s'explique notamment par une bonne maîtrise des charges communales, en baisse de 1 % par rapport à 2024 et inférieures de 5 % au budget.

L'ensemble des dicastères affiche des résultats encourageants, contribuant au financement des fonds spéciaux, à l'exception des secteurs des forêts et de l'administration générale.

Le lancement des grands projets d'investissement se déroule également de manière satisfaisante, avec un respect des enveloppes budgétaires prévues à ce stade.

Le Conseil communal reste toutefois attentif à plusieurs points :
- le ralentissement économique, qui influence les recettes fiscales, en baisse de 5 % par rapport à 2024 et de 4 % par rapport au budget ;
- l'évolution des charges cantonales, légèrement supérieures au budget (+1 %) ;
- les coûts liés à l'entretien des forêts, notamment en raison de la législation fédérale sur les feux de rémanents forestiers et des dégâts causés par le bostryche sur le patrimoine forestier communal.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➢ Classification par tâches	➢ Classification fonctionnelle
➢ Compte de fonctionnement	➢ Compte de résultats
➢ Dépréciations complémentaires	➢ N'existe plus avec MCH2
➢ Engagements	➢ Capitaux de tiers
➢ Fortune nette	➢ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1er janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	**Clôture du compte de résultats**	**-93 374**	**-145 870**	**9 456**
900	Compte général	-170'549	-172 342	-48 614
901	Clôture des financements spéciaux	77 175	26 472	58 070
400	Impôts directs, personnes physiques	1 201 901	1 319 400	1 373 155
401	Impôts directs, personnes morales	86 393	44 000	52 530
4021	Impôts fonciers	192 108	184 000	145 285
5 ./. 6	Investissements nets	-314'004	-1 577 900	-117 840

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	- 2'695'711.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2'611'841.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 83'870.-
34	Charges financières	- 3'113.-
44	Revenus financiers	18'424.-
	Résultat provenant de financement	15'311.-
	Résultat opérationnel	- 83'870.-
38	Charges extraordinaires	-58'028.-
48	Revenus extraordinaires	48'524.-
	Résultat extraordinaire	-9'504.-
	Résultat total, compte de résultats	- 93'060.-

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	- 576'428.-
590	Report au bilan des recettes	262'424.-
	Résultat du compte des investissements	**- 314'004.-**

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	- 93'374.-
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	86'861.-
35	+	Attributions aux financements spéciaux	77'920.-
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 66'997.-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	-
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	- 58'058.-
=		Autofinancement (Cash flow)	-53'648.-
690 ./. 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	- 314'004.-
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	- 367'652-

Commentaires :

Le découvert de financement de CHF 367'652.– s'explique principalement par les investissements importants réalisés durant l'année, pour un montant net de CHF 314'004.–. Ces investissements sont actuellement financés par les liquidités de la commune, qui restent solides avec environ 2,5 millions de francs disponibles à la fin de l'exercice 2025.

Le solde du découvert, soit CHF 53'648.–, provient principalement de la contribution versée au système de péréquation financière en soutien aux autres communes.

La situation financière de la commune demeure saine et stable. Les subventions attendues pour les différents projets, ainsi que la ligne de crédit de 1 million de francs accordée par Banque Cantonale du Jura, permettent d'aborder les prochaines années avec sérénité.

En résumé, la commune dispose des moyens nécessaires pour assurer ses prestations à la population tout en poursuivant ses investissements pour l'avenir.

4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (7100) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 237'628.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	263'314.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	25'686.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	25'686.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**25'686.-**

Commentaires :

Sans le versement au fonds de maintien des infrastructures (CHF 77'920.–), les charges d'exploitation liées à l'approvisionnement en eau s'élèveraient à CHF 159'708.– en 2025, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des fuites sur le réseau d'eau.

Les charges se répartissent de la manière suivante : environ 44 % concernent l'achat d'eau au SEF[1], 7 % l'entretien du réseau, 14 % les ressources humaines liées à la gestion du service, 33 % l'alimentation du fonds de renouvellement des installations et 2 % les amortissements.

Les recettes proviennent principalement des taxes perçues auprès des usagers.

[1] Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable

4.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (7300) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37,39	Charges d'exploitation	- 57'109.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	69'719.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	12'610.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	12'610.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	**Résultat total, compte de résultats**	**12'610.-**

Commentaires :

Les charges d'exploitation liées à la gestion des déchets ont diminué de 8 % par rapport à 2024, principalement grâce à la baisse des coûts d'entretien des éco-points.

La plus grande part des dépenses, soit 62 %, concerne directement l'élimination des déchets (transport, incinération et recyclage). Les coûts d'entretien des éco-points représentent 5 % des charges, tandis que 23 % sont liés aux ressources humaines nécessaires à la gestion du service. Le solde correspond aux coûts de Proxiti, compensés par un prélèvement sur le fonds spécial des déchets.

Les recettes proviennent principalement des taxes sur les déchets ainsi que de la revente de certains matériaux recyclables.

4.7 Résultat du financement spécial « Pâturages Muriaux (8113) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 753'159.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	754'209.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	1050.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	1'050.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**1'050.-**

Commentaires :

Le résultat d'exploitation 2025 est conforme au budget. Il est toutefois inférieur de CHF 6'581.– à celui de 2024.

Trois éléments principaux marquent l'exercice 2025 :

- Des travaux ont été réalisés à la Chaux d'Abel pour un montant de CHF 40'202.–. Ils concernaient le rafraîchissement de l'appartement du berger, l'entretien de la grange et la rénovation de la loge. Comme prévu au budget, une partie de ces dépenses a été

compensée par un prélèvement de CHF 30'000. – sur le fonds spécial des pâturages de Muriaux.

- En dehors de ces travaux exceptionnels, les frais d'entretien des pâturages et des bâtiments ont diminué de 2 % par rapport à 2024.
- Les contributions reversées aux ayants droit ont été maintenues au niveau élevé de 2024, soit 2 % au-dessus du budget, malgré une baisse de 6 % des subventions liées à la qualité paysagère.

Dans l'ensemble, la situation reste saine et bien maîtrisée, tout en garantissant une redistribution satisfaisante des contributions d'estivage.

4.8 Résultat du financement spécial « Pâturages Peuchapatte (8114) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 152'446.-
40, 41, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	127'294.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 25'152.-
42	Revenus patentes et concessions (Alpiq)	35'534.-
	Résultat hors exploitation	35'534.-
	Résultat opérationnel	10'382.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**10'382.-**

Commentaires :

Le résultat d'exploitation 2025 dépasse largement les prévisions. Il atteint un niveau près de quatre fois supérieur au budget et progresse également par rapport à 2024.

Cette amélioration s'explique principalement par une baisse des charges de 28 % par rapport à l'année précédente. **Grâce à cette maîtrise des coûts, le montant total des contributions redistribuées aux ayants droit a pu augmenter de 9 %** par rapport à 2024, malgré la diminution des subventions liées à la qualité paysagère.

Dans l'ensemble, la situation financière reste saine et bien maîtrisée.

4.9 Résultat du financement spécial « Chemins Muriaux (8120) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 38'757.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	50'384.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	11'627.-
34	Charges financières	- 33.-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	- 33.-
	Résultat opérationnel	11'595.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**11'595.-**

Commentaires :

Les charges d'exploitation proviennent principalement des amortissements liés aux investissements dans les dessertes agricoles et les infrastructures. Ceux-ci représentent environ la moitié des dépenses, mais sont entièrement compensés par des prélèvements sur les fonds spéciaux.

L'entretien des chemins représente 29 % des charges, tandis que le reste concerne les ressources humaines affectées à ce domaine.

Les revenus proviennent principalement des taxes encaissées, qui couvrent 84 % des coûts. Le solde est financé par la contribution forfaitaire de la commune.

Dans l'ensemble, la Commune continue d'investir de manière importante dans l'entretien des chemins, tant pour les dessertes agricoles que pour les autres infrastructures, afin de préserver durablement son patrimoine.

4.10 Résultat du financement spécial « Chemins Peuchapatte (8123) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 5'055.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	20'908.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	10'522.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	15'853.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**15'853.-**

Commentaires :

La redevance Alpiq (éoliennes) et la taxe des chemins permettent de couvrir largement les charges d'exploitation liées aux chemins du Peuchapatte, lesquelles sont exclusivement composées de l'entretien courant.

4.11 Résultat du financement spécial « Forêts (8200) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 324'244.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	310'787.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	**- 13'457.-**
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	**-**
	Résultat opérationnel	-13'457.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	**Résultat total, compte de résultats**	**-13'457.-**

Commentaires :

Le compte d'exploitation des forêts présente un déficit en 2025. Celui-ci sera couvert par la réserve générale des frais administratifs.

Cette situation s'explique principalement par l'importance des ventes de bois bostryché, qui représentent 25 % du volume total vendu. Malgré la hausse des prix du bois d'industrie, cette part importante de bois touché par le bostryche a pesé sur les résultats. La différence de prix, d'environ CHF 7.– par m³, a toutefois pu être compensée grâce à un prélèvement de CHF 12'054. – sur le fonds des forêts, autorisé par l'Office de l'environnement.

Afin de lutter contre ce fléau, les travaux de reboisement et d'entretien des forêts se poursuivent. Ils concernent notamment l'entretien des anciens îlots forestiers, des Hautes Tiges ainsi que des nouveaux îlots plantés depuis 2023. Ces démarches ont permis d'obtenir des subventions à hauteur d'environ CHF 93'979.– en 2025.

Aujourd'hui, la gestion des forêts ne doit plus être considérée uniquement sous l'angle financier, mais avant tout comme un patrimoine naturel à préserver pour les générations futures. **Malgré les défis et les tensions que peuvent engendrer les exigences de la nouvelle loi fédérale sur les forêts,** la Commune poursuit ses efforts afin de trouver un équilibre durable entre les besoins de l'agriculture, de la forêt et de la protection de l'environnement.

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	412 782		414 897		411 105	
31	Charges de biens et services et autres ch.	837 094		895 221		849 342	
33	Amortissements du patrimoine admin.	86 861		87 889		87 124	
34	Charges financières	3 113		71 150		18 197	
35	Attributions aux financements spéciaux	77 920		97 920		19 480	
36	Charges de transfert	1 355 861		1 341 623		1 489 099	
37	Subventions redistribuées	616 256		598 815		613 271	
38	Charges extraordinaires	58 028		58 028		31 946	
3	**Total des charges**	**3'447'915**		**3'565'543**		**3'519'564**	

REVENUS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		1 552 570		1 607 400		1 632 604
41	Revenus régaliens et de concessions		42 093		42 020		16 873
42	Taxes		689 802		687 458		653 091
43	Revenus divers		89 182		21 235		84 273
44	Revenus financiers		18 424		62 950		74 419
45	Prélèvements sur les financements spéc.		68 415		80 590		1 203
46	Revenus de transfert		219 769		261 177		255 735
47	Subventions à redistribuer		616 256		598 815		613 271
48	Revenus extraordinaires		58 028		58 028		197 551
4	**Total des revenus**		**3'354'541**		**3'419'673**		**3'529'020**

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	**3'447'915**	**3'354'541**	**3'565'543**	**3'419'673**	**3'519'564**	**3'529'020**
9	**Comptes de clôture**	**93'374**		**145'870**			**9'456**

Commentaires :

Le déficit présenté est inférieur de 36% au budget. La comparaison avec l'exercice précédent reste toutefois peu pertinente en raison des revenus et charges exceptionnels enregistrés en 2024.

Le résultat déficitaire annoncé pour 2025 s'explique principalement par l'augmentation du fonds de maintien de valeur des infrastructures d'approvisionnement en eau (CHF 77'920.–, soit 83% du déficit), ainsi que par la diminution des recettes fiscales, en recul de 3,5% par rapport au budget et de 5% par rapport à 2024.

La baisse des charges a permis de limiter le déficit, avec des dépenses inférieures de 3% au budget et de 2% à celles de l'année précédente. Il convient notamment de souligner la

poursuite de la diminution de l'ensemble des charges communales, toutes inférieures au budget et à l'exercice précédent, tout en ayant augmenté le montant reversé des contributions aux ayants-droits.
Enfin, tous les fonds de financements spéciaux ont pu être alimentés, à l'exception du fonds forestier.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	379'838	80'998	330'558	47'898	339'654	64'902
	Excédent de produits/charges	298'840		282'660		274'752	
1	Ordre et sécurité publics - défense	35'848	48'235	41'000	46'600	37'115	46'784
	Excédent de produits/charges		12'387		5'600		9'669
2	Formation	746'972	44'356	729'194	1'000	697'045	48'311
	Excédent de produits/charges	702'616		728'194		648'734	
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	84'931		78'400	0	88'697	1'599
	Excédent de produits/charges	84'931		78'400		87'099	
4	Santé	2'702		8'495		2'904	
	Excédent de produits/charges	2'702		8'495		2'904	
5	Prévoyance sociale	446'500	2'181	431'517	2'166	639'019	2'361
	Excédent de produits/charges	444'319		429'351		636'658	
6	Trafic et télécommunication	225'546	137'036	237'094	105'316	204'536	96'005
	Excédent de produits/charges	88'510		131'778		108'531	
7	Environnement - protection territoire	301'084	333'033	353'769	354'620	258'407	284'511
	Excédent de produits/charges		31'948		851		26'105
8	Economie publique	1'277'572	1'305'457	1'302'800	1'321'171	1'258'637	1'282'249
	Excédent de produits/charges		27'885		18'371		23'612
9	Finances et impôts	192'678	1'742'375	181'442	1'669'628	106'329	1'815'078
	Excédent de produits/charges		1'549'697		1'488'186		1'708'748
	Totaux	**3'447'915**	**3'354'541**	**3'694'269**	**3'548'399**		
	Excédent de produits/charges	**93'374**		**145'870**			**9'456**

Commentaires :

Dans l'ordre des fonctions présentées ci-dessus :

L'augmentation des charges et revenus de l'Administration générale (+8,8 %) s'explique pour moitié par le renforcement du secrétariat. Le solde provient du reclassement des loyers et des frais d'entretien des bâtiments administratifs.

Les charges et revenus des chapitres « 1. Ordre et sécurité publics » et « 4. Santé » restent globalement stables par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des dépenses liées à la formation (+8,3 % par rapport à 2024) provient pour moitié de l'enseignement primaire, pour un tiers de l'enseignement secondaire, et pour le reste des écoles spécialisées.

Le chapitre « 3. Culture - Sports - Loisirs - Église » est constitué à 88 % de la participation communale au déficit du Centre de loisirs (environ CHF 77'000.-), qui demeure stable.

La prévoyance sociale est en hausse de 5 % par rapport à l'an passé, après correction de l'effet exceptionnel lié à la double charge d'aide sociale enregistrée (+ CHF 213'000.-). Cette augmentation est principalement due aux prestations complémentaires AVS versées.

Les coûts liés aux infrastructures (« 6. Trafic et télécommunications ») sont en nette diminution par rapport à 2024 (environ -18 %). Cette baisse intervient malgré des frais de déneigement importants cette année (+ CHF 20'000.-), revenus à un niveau normal, et compensés par une diminution des dépenses d'entretien des routes et chemins ainsi que par une baisse de la consommation liée à l'éclairage public.

Concernant la protection de l'environnement (eau, déchets) (point 7) et l'économie publique (pâturages, chemins et forêts) (point 8), les commentaires figurent aux chapitres 4.4 à 4.10.

Enfin, la rubrique « 9. Finances et impôts » présente une baisse des revenus d'environ 9 %, principalement liée à la diminution des recettes fiscales, au reclassement des loyers du patrimoine administratif mentionné au chapitre 0 « Administration générale », ainsi qu'à la baisse des intérêts sur les comptes de placement en raison des taux d'intérêt nuls pratiqués par les banques. En 2025, les financements spéciaux et fonds du capital enregistrent une amélioration de CHF 19'147. Cette charge contraste avec le mouvement de l'année précédente, qui avait généré un revenu lié à un prélèvement exceptionnel de CHF 139'482.

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	540'468		1'710'800		94'457	
51	Investissements pour le compte de tiers						
52	Immobilisations incorporelles	35'960		50'000		28'633	
54	Prêts						
55	Participations et capital social						
56	Propres subventions d'investissements						
57	Subventions des investissements à redist.						
58	Investissements extraordinaires						
		576'428		**1'760'800**		**123'090**	

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles						
61	Remboursement de tiers						
62	Transferts d'immobilisations incorporelles						
63	Subventions d'investissements acquises		262'424		182'900		5'250
64	Remboursement de prêts						
65	Report de participations						
66	Remboursement de propres subventions						
67	Subventions d'investissement à redistr.						
68	Recettes d'investissements extra.						
			262'424		**182'900**		**5'250**

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 / 690	**Investissement net (report bilan)**	**314'004**		**1'577'900**			**5'250**

Commentaires :
Voir chapitres 2c) et 6.2.

6.2 Synthèse des investissements - plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Réservoir d'eau Peuchapatte *	- 20'288				
2.	Dessertes agricoles (1ère étape)*	- 72'130				
3.	Chemin Charmattes	26'400				
4.	STEP Chaux-d'Abel*	-738				
5.	Conduite eau Roselet	68'649				
6.	Traitement du Radon- Emibois	8'700	1'513			
7.	Place de jeux Emibois	46'116				
8.	Logiciel Urbanus	36'867				
9.	Pré-études infrastructures et bâtiments	2'000	21'305			
10.	Révision PAL honoraires	5'497	7'328	35'960		
11.	Plancher La Michel et hangar Peuchapatte	23'468				
12.	Réglage luminosité éclairage public		43'357			
13.	Réhabilitation dessertes agricoles (étape 2a) -Cerneux-Veusil, Ecarres		44'336	19'597		
14.	Infrastructures Cerneux-Veusil, Ecarres			161'271		
15.	Agrandissement hangar - Emibois			32'376		
16.	Assainissement énergétique, rénovation bât. communal "Muriaux"			25'609		
17.	Assainissement énergétique, rénovation bât. communal "Emibois"			7'500		
18.	Infrastructures - Peuchapatte			17'669		
	Total	**124'542**	**117'840**	**314'004**		

** projet initié avant 2023 avec des subventions perçues en 2023.*

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les groupes de matière et selon les fonctions/classifications administratives

Fonctions / Groupes de matières	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
0 Administration générale	**- 25609**	-	-
50 Immobilisations corporelles	- 25'609	-	-
52 Plans généraux et directeurs		-	-
2 Formation	**- 7500**	-	**-1'513**
50 Immobilisations corporelles	- 7'500	-	-1'513
63 Subventions d'investissements acquises		-	-
6 Trafic et télécommunications	**-62'613**	**-62'000**	**-64'663**
50 Immobilisations corporelles	- 32'376	-50'000	-48'607
52 Plans généraux et directeurs	- 30'237	-40'000	-21'305
63 Subventions d'investissements acquises		28'000	5'250
7 Protection de l'env.- Aménagement territoire	**- 188'922**	**-20'000**	**-7'328**
50 Immobilisations corporelles	- 381'146	-	-
52 Plans généraux et directeurs		-20'000	-7'328
63 Subventions d'investissements acquises	+192'224	-	-
8 Economie publique (Agriculture, Forêts, etc.)	**- 29'360**	**-260'800**	**-44'336**
50 Immobilisations corporelles	- 99'560	-480'000	-44'336
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Plans généraux et directeurs		-	-
63 Subventions d'investissements acquises	+70'200	219'200	-
9 Finances et impôts		-	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
Total général	**-314'004**	**-342'800**	**-117'840**

7. Bilan

Bilan au 31 décembre 2025 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.

Fonctions	Situation initiale (comptes 01.01.25)	Mouvement	Situation finale (comptes 31.12.25)
Actif	**8'239'570**	**400'701**	**8'640'271**
100 Disponibilités et placements à court terme	2'377'880	181'521	2'559'401
101 Créances	474'900	24'330	499'230
104 Actifs de régularisation	67'734	-32'294	35'440
107 Placements financiers	-	-	
108 Immobilisations corporelles PF	-	-	
140 Immobilisations corporelles	5'242'327	206'461	5'448'788
142 Immobilisations incorporelles	76'719	20'682	97'401
145 Participations, capital social	10	-	10
Passif	**8'239'570**	**-92'645**	
200 Engagements courants	116'357	30'451	146'808
201 Engagements financiers à court terme	18'498	99'883	113'381
204 Passifs de régularisation	476'192	522'263	998'455
206 Engagements financiers à long terme	110'000	- 110'000	0
209 Engagements financ. spéc. et fonds capitaux tiers	88'143	- 1'416	86'727
290 Engagements/avances sur financement spéciaux	2'222'281	10'179	2'232'460
291 Fonds enregistrés sous capital propre	18'231		18'231
293 Préfinancements	19'480	77'920	97'400
294 Réserve de la politique budgétaire	700'000	- 58'028	641'972
299 Excédent/découvert du bilan	4'470'388	- 170'550	4'299'838

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes[2] (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune de Muriaux ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1er janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.

[2] RSJU 190.611

- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Muriaux, le 28.05.2026

Au nom de la commune de Muriaux

Nathalie Donzé
Maire
Conseiller communal finances

(signature)

Evelyne Frésard
Caissière communale

(signature)

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre
Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)
En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux[3]. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

2940 Réserve de politique budgétaire

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)
Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1er décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)
Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel
Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

[3] LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres par fonction	Situation initiale (comptes 01.01.25)	Mouvement	Situation finale (comptes 31.12.25)
290 Engagements/avances sur financement spéciaux	**2'222'281**	**10'179**	**2'232'460**
29000.04 - Fonds aménagement pâturages Muriaux	547'821	- 28'950	518'870
29000.15 - Fonds aménagement pâturages Peuchapatte	291'462	10'382	301'844
29003.00 - Fonds approvisionnement en eau	233'534	25'686	259'220
29004.00 - Fonds des déchets	122'057	6'737	128'794
29006.00 - Fonds forêts exploitation	65'630	- 1'622	64'008
29006.01 - Fonds forêts anticipation	399'580	- 10'432	389'148
29009.30 - Fonds taxe de séjour	36'347	-	36'347
29009.40 - Fonds entretien chemins	294'720	- 7'475	287'245
29009.41 - Fonds entretien chemins, Peuch.	231'131	15'852	246'982
293 Préfinancements	**19'480**	**77'920**	**97'400**
29302.00 - Fonds maintien de la valeur appro. eau	19'480	77'920	97'400
294 Réserve de politique budgétaire	**700'000**	**- 58'028**	**641'972**
29400.10 - Réserve de politique budgétaire	700'000	- 58'028	641'972
299 Excédent/découvert du bilan	**4'470'388**	**- 170'549**	**4'299'838**
29900.00 - Bénéfice ou perte de l'exercice	-48'614	- 121'935	- 170'549
29990.00 - Compte général	4'519'001	- 48'614	4'470'388
Total général	**7'430'379**	**- 140'478**	**7'289'901**

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Le montant total des fonds augmente globalement de 0.5%. Ces fonds permettent d'anticiper les projets à venir ou d'éventuelles charges exceptionnelles.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

-

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

-

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Comme indiqué au point 2e), un fonds de maintien de la valeur des infrastructures d'approvisionnement en eau a été créé, conformément aux nouvelles dispositions légales RCJU, et est alimenté de CHF 77'820.- en 2025 qui permet de couvrir 60 % du maintien de la valeur des infrastructures.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Comme indiqué au point 2e), le Conseil propose de prélever CHF 58'028.- de la réserve de politique budgétaire pour absorber le montant de la péréquation financière versée aux autres communes.
Après prélèvement, le solde du fonds se monte à CHF 641'972.-.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)
-

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)
-

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)
En raison de l'excédent de charge de l'administration générale et des forêts, le compte général est péjoré de CHF 170'549.-, ce qui le porte à CHF 4'299'838.-.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

Veuillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

N/A

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Veuillez annexer le tableau des participations ainsi que le tableau des garanties.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (EN CHF)	Capital	Participation	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Flux financiers	Commentaire
GROUPEMENTS DE COMMUNES					**-19 903**	
SIS Franches-Montagnes Centre					-19 903	Part communale
Triage Forestier Doubs - Plateau					0	Part communale
SYNDICATS DE COMMUNES					**-170 718**	
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)					-105 064	Achat d'eau
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes					-65 654	Part communale
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ			**10**	**103 800**	**0**	
Compagnie des chemins de fer du Jura SA, Tavannes	10 850 000	0.01%	1	1 000	0	
Adapart SA, Saignelégier	633 500	0.16%	1	1 000	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Muriaux	235 000	1.06%	1	2 500	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Peuchapatte	235 000	0.43%	1	1 000	0	
Actions Landi ArcJura SA	4 000 000	0.01%	1	300	0	
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	1 681 550	2.6%	1	43 500	0	
Parts sociales Clos Henri		5 parts	1	500	0	
Téléski les Breuleux SA	290 000	0.17%	1	500	0	
Thermobois SA, Courchavon	1 000 000	1.50%	1	15 000	0	
Vadec SA, la Chaux-de-Fonds	18 000 000	0.21%	1	38 500	0	
SOCIÉTÉS SIMPLES, EN NOM COLLECTIF	**Néant**					
RAPPORTS CONTRACTUELS	**Néant**					

TABLEAU DES GARANTIES (EN CHF)	Rapport juridique	Total dettes garanties	Part aux dettes 2025	Part aux dettes 2024	Flux financiers	Commentaire
ENTREPRISES DE DROIT PRIVÉ						
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	Garantie déficit				-76 901	Part au déficit
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	Cautionnement	196 414				Extension du CLFM
ENTREPRISES DE DROIT PUBLIC						
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)	Co-débiteur	0	0	0	0	
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes	Co-débiteur	0	0	0	0	
CONTRATS DE DROIT PUBLIC	**Néant**					
AUTRES ENGAGEMENTS/LEASING	**Néant**					

8.5Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Veuillez annexer les tableaux des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier ainsi que ceux des autres immobilisations du patrimoine administratif.

Immobilisation du PA	Valeur au 31.12.2024	Investissements nets 2025	Amortis-sements 2025	Valeur au 31.12.2025
14000.61 - Pâturages	896 850		0	896 850
14000.62 - Terrains agricoles, prés	1 710		0	1 710
14000.64 - Sur com. Villeret	5 660		0	5 660
14000.67 - Ban du Peuchapatte	117 400		0	117 400
14000.68 - Ban de Cormoret, Peuch.	1 860		0	1 860
14000.69 - Ban de Muriaux, Peuch.	12 120		0	12 120
14000.70 - Ban de Villeret, Peuch.	315 930		0	315 930
14000.71 - Pâturages, Peuch.	43 710		0	43 710
14000.72 - Terrains agricoles, Peuch.	6 900		0	6 900
14001.81 - Zone mixte, places parc	1 480		0	1 480
14010.01 - Route Muriaux Sud 2020	24 035		-632	23 403
14010.02 - Drainages chez Romain 2019	9 032		-644	8 388
14010.03 - Chemins communaux (dont remaniement parcellaire Peuch)	123 000		-3 500	119 500
14011.02 - Dessertes agricoles 2020, travaux terminés	190 438		-5 012	185 426
14011.03 - Dessertes agricoles 2021, travaux terminés	179 423		-4 722	174 702
14011.04 - Eclairage public 2022	21 140		-1 174	19 966
14011.05 - Chemin Charmattes 2022	25 389		-668	24 721
14011.06 - Dessertes agricoles 2022, travaux terminés	257 271		-8 668	248 602
14011.08 - Plus-value dessertes agricoles, étape 2a	0		0	0
14011.08 - Réglage luminosité éclairage public 2024	41 189		-2 168	39 021
14011.09 - Options dessertes agricoles Cerneux-Veusil Dessous et les Ecarres	0		0	0
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	20 150		-722	19 428
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	20 150		-722	19 428
14031.01 - Modernisation syst.de conduite (Renouvelt logiciel yc ipad)	0	21 928	-1 183	20 745
14033.00 - Approvisionnement en eau	2 074		-33	2 041
14033.01 - Déplacement conduite eau Roselet 2023	66 835		-907	65 928
14039.00 - Autres ouvrages de génie civil du PA - Ouvrages, collecteurs	6 784		-110	6 674
14039.01 - Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022	73 745		-1 206	72 539
14039.02 - Infrastructures Cerneux-Veusil et Les Ecarres (éclairage public, internet)	0	30 237	0	30 237
14039.03 - Infrastructures Cerneux-Veusil et Les Ecarres (eau potable)	0	131 034	0	131 034
14039.04 - MAJ Cadastre eau 2026 2027			0	0
14040.00 - Terrains bâtis et bâtiments du PA - compte général	434 571		-9 054	425 517
14040.01 - Ecole Emibois	878 396		-18 300	860 096
14040.02 - Crédit agricole, loge Dax 2014	0	0	0	0
14040.03 - Ferme les Fonges	295 166		-6 149	289 017
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21 034		-438	20 596
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21 034		-438	20 596

Immobilisation du PA	Valeur au 31.12.2024	Investissements nets 2025	Amortis-sements 2025	Valeur au 31.12.2025
14040.11 - Dalle grange Daxelhofer 2021	33 984		-708	33 276
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	148 092		-3 085	145 007
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	148 092		-3 085	145 007
14040.13 - RESERVOIR PEUCHAPATTE 2021	46 605		-598	46 007
14040.14 - Infrastructures Pâturages Peuchapatte 2023	22 529		-469	22 060
14040.18 - Assainissement énergétique école Emibois 2023	10 214		0	10 214
14040.19 - Place de jeux Emibois 2023	42 427		-1 845	40 582
14040.20 - Asssainissemt et rénovation Emibois 2026	0	7 500	0	7 500
14040.21 - Assainissement et Rénovation BC Muriaux 2026	0	25 609	0	25 609
Total	**5'319'056**	**314'004**	**-86'861**	**5'546'199**

8.6 Annexe H) aux comptes annuels

Les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net <u>avec</u> les financements spéciaux **-140.2 %**

Commentaires :
La commune de Muriaux dispose d'une fortune nette, qui constitue une solide capacité à investir en cas de besoin. Cette situation permet également des économies importantes en frais financiers.

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en

particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

≥ 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement <u>avec</u> les financements spéciaux **-17.5 %**

Commentaires :
Comme indiqué par la fiduciaire BDO, « le degré et la capacité d'autofinancement sont pénalisés par la diminution des recettes fiscales de CHF 175'000.-

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
≥ 2%	Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts <u>avec</u> les financements spéciaux **-0.6 %**

Commentaires :
Les taux directeurs en CHF en Suisse sont revenus à 0 % à fin juin 2025. Par conséquent, les revenus issus des placements bancaires ont été très faibles. Les charges d'intérêts liées à l'unique dette bancaire de la Commune expliquent également ce ratio.

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus <u>avec</u> les financements spéciaux **9.9 %**

Commentaires :
La Commune a une seule dette bancaire auprès de la Raffeisen d'un montant de CHF 110'000.- issu du remaniement parcellaire (taux de 0.75 %) et remboursé à raison de CHF 10'000.- par an avec une échéance en 2026.

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement avec les financements spéciaux **17.7 %**

Commentaires :
La quotité d'investissement a augmenté en 2025 avec les projets initiés : assainissement énergétique des bâtiments, renouvellement des infrastructures (notamment au Cerneux-Veusil).

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière avec les financements spéciaux **2.7 %**

Commentaires :
Avec d'une part un produit d'intérêts et d'autres part des amortissements contenus les charges financières sont largement supportables pour la commune.

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant <u>avec</u> les financements spéciaux -3'399 francs

Commentaires :
Le montant de l'endettement par habitant baisse de 17% environ par rapport à 2024

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement <u>avec</u> les financements spéciaux -2 %

Commentaires :
Idem point 8.6.2.

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets <u>avec</u> les financements spéciaux **- 1.6 %**

Commentaires :
Idem point 8.6.3.

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

Quotient de l'excédent au bilan <u>avec</u> les financements spéciaux **346 %**

Commentaires :
Les financements spéciaux disposent tous de solides fonds (cf. point 8.2.1), tandis que l'excédent au bilan de la commune est de 4.3 MCHF, auxquels s'ajoutent la réserve de politique budgétaire de CHF 641'000.-. Ces éléments permettent d'afficher un quotient d'excédent de bilan très élevé.

9. Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2025, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'447'915	3'354'541
	Excédent de charges/revenus	93'374	
900	Compte général	2'048'064	1'890'972
	Excédent de charges/revenus	157'092	
90100.20	FS « approvisionnement en eau »	237'628	263'314
	Excédent de charges/revenus		25'686
90100.30	FS « gestion des déchets »	57'109	69'719
	Excédent de charges/revenus		12'610
90100.40	FS « pâturages Muriaux »	753'159	754'209
	Excédent de charges/revenus		1'050
90100.50	FS « pâturages Peuchapatte »	152'446	162'828
	Excédent de charges/revenus		10'382
90100.90	FS « chemins Muriaux »	38'790	50'384
	Excédent de charges/revenus		11'595
90100.9x	Autres FS « chemins Peuchapatte »	5'055	20'908
	Excédent de charges/revenus		10'522
90100.9x	Autres FS « forêts »	339'545	339'672
	Excédent de charges/revenus	13'457	

Il est proposé à l'Assemblée communale de Muriaux d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Muriaux, le 28.05.2026

Au nom de la commune de Muriaux

Nathalie Donzé
Maire
Conseiller communal finances

(signature)

Evelyne Frésard
Caissière communale

(signature)